

SOMMAIRE

TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 SEPTEMBRE 2008 : Délibérations

RECHERCHE - TRANSFERT DE TECHNOLOGIE - INNOVATION

- 08-653 - Soutien aux pôles de recherche d'excellence et aux plates formes d'équipement - développement des liens entre la Recherche et les activités économiques

AFFAIRES EUROPEENNES ET RELATIONS INTERNATIONALES

- 08-654 - Affaires européennes et relations internationales

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 08-654 -bis Aides aux entreprises.....

- 08-656 - Bassins en difficulté - aides à la réindustrialisation

- 08-657 - MIRIADE

MUTATIONS ECONOMIQUES

- 08-658 - Modernisation sectorielle - Soutien à l'animation du pôle de compétitivité « Transactions Electroniques Sécurisées ».....

- 08-659 - Etude de faisabilité pour la réalisation d'un plateau nautique

- 08-660 - Modernisation des territoires : colloque « Les territoires face aux mutations économiques et sociales » - Visite de l'entreprise MDL à Southampton.....

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- 08-661 - Aide à l'investissement pour les projets d'utilité sociale - Association « Les chemins de Traverse » - LAV AUTO BIO EURL

- 08-662 - Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA)

- 08-663 - Association Qualité Management - Journée de l'excellence et accompagnement vers la performance.....

EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

- 08-664 - Aide à l'emploi.....

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 08-665 - Pays et agglomérations - conventions territoriales 2008/2013 retenues par anticipation à la convention de programmation 2008/2010.....
- 08-666 - Pays - Ingénierie

COMMUNICATIONS

- 08-667- « La Basse-Normandie : Une Vélo-Région ».....
- 08-668 - Amélioration des performances Caen - Le Mans
- 08-669 - Desserte de la Baie du Mont-Saint-Michel - étude de capacité de la ligne Lison - Dol de Bretagne
- 08-670 - « Wikipédia : des enjeux pour l'Enseignement et la Formation »
- 08-671 - Programme pluriannuel d'inventaire, d'informatisation et de numérisation des musées membres du Réseau des Musées de Société en Basse-Normandie
- 08-672 - Subvention régionale pour la formation des animateurs des Espaces Publics Numériques en Basse-Normandie

* Mer et littoral

- 08-673 - Sécurité en mer

EDUCATION

- 08-674 - Investissement en équipement, fonctionnement matériel et politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés.....
- 08-675 - Politique éducative : Budget participatif.....
- 08-676 - Fonds commun du service hébergement.....

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- 08-677 - Enseignement supérieur.....

ENVIRONNEMENT

- 08-678 - Lutter contre les changements climatiques
- 08-679 - Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels
- 08-680 - Agir pour le développement durable.....

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

- 08-681 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles.....
- 08-682 - Apprentissage
- 08-683 - Formation professionnelle continue et apprentissage -investissements
- 08-684 - Formation professionnelle continue - Fonctionnement - Formation tout au long de la vie.....
- 08-685 - Formation professionnelle continue - Fonctionnement - Actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi.....
- 08-686 - Convention de partenariat avec la Région de Haute-Normandie.....

EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

- 08-687 - « Formation des actifs et des salariés ».....
- 08-688 - Formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes
- 08-689 - Programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « Une formation - un emploi »

MARCHES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

- 08-690 - Marchés de formation professionnelle

CULTURE

- 08-691 - Fonds d'Intervention Culturelle Régional - investissement.....
- 08-692 - Fonds d'Intervention Culturelle Régional - fonctionnement.....
- 08-693 - Soutien en faveur des expositions.....
- 08-694 - Soutien aux musiques actuelles.....
- 08-695 - Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle.....
- 08-696 - Soutien en faveur de l'économie du livre

COOPERATION DECENTRALISEE

- 08-697 - Coopération décentralisée.....

DROITS DE L'HOMME

- 08-698 - Droits de l'homme.....

JEUNESSE ET SPORTS

- 08-699 - Amélioration des équipements sportifs

08-700 - Aide aux clubs sportifs régionaux

08-701 - Vie associative

08-702 - Aide au mouvement sportif

RENOVATION URBAINE

08-703 - Rénovation urbaine

SOLIDARITE URBAINE

08-704 - Evaluation triennale du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération cherbourgeoise

08-705 - Maison des Solidarités - citoyenneté internationale - économie solidaire

LOGEMENT

08-706 - Réhabilitation de l'habitat privé

SANTE ET TERRITOIRES

08-707 - Actions en faveur des personnes handicapées

08-708 - Actions sanitaires : Hôpital 2007

ETUDES ET PLANIFICATION

08-709 - Aide au Conseil Général de la Manche pour l'acquisition d'une orthophotographie sur l'ensemble de son territoire

ACTIONS DE SOLIDARITE

08-710 - Soutien aux actions de solidarités

AGRICULTURE

08-711 - Qualité et valorisation fermière hors CPER - investissement

08-711 bis - Qualité et valorisation fermière hors CPER - fonctionnement

08-713 - Politiques de qualité CPER - Aide aux investissements en agriculture biologique - investissement

08-714 - Installation et emploi agricole - CPER - fonctionnement

08-715 - Installation et emploi agricole - hors CPER - fonctionnement

08-716 - Installation et emploi agricole - hors CPER - investissement

08-717 - Appui aux filières : Filières végétales hors CPER - investissement et

	fonctionnement
08-718 -	Filière équine hors CPER - fonctionnement
08-719 -	Appui aux filières CPER : filières animales - investissement
08-720 -	Plan Végétal Environnement – investissement
08-721 -	Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER - fonctionnement
08-721 -bis	Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER - fonctionnement
08-722 -	Appui technique et stratégique : Etudes et actions exceptionnelles - études, expertise et prospective - fonctionnement
TOURISME	
08-723 -	Professionnalisation des acteurs du tourisme
08-724 -	Qualité dans le tourisme
PECHE ET CULTURES MARINES	
08-725 -	Filière Pêche hors CPER - Promotion - Qualité - Valorisation des produits de la pêche - fonctionnement
08-726 -	Ex-FRIP
AFFAIRES JURIDIQUES	
08-727 -	Affaires juridiques
BATIMENTS REGIONAUX	
08-728 -	Bâtiments Régionaux
PATRIMOINE LOGISTIQUE	
08-729 -	Patrimoine logistique
FINANCES	
08-730 -	Réduction du tarif des publications, hors Inventaire Général du Patrimoine Culturel, vendus par la régie dans le cas d'achat en nombre
PROMOTION DE LA REGION	
08-731 -	Soutien aux manifestations culturelles
08-732 -	Soutien aux manifestations sportives

08-733 - Soutien aux actions de solidarité.....

08-734 - Stade Malherbe de Caen.....

MANDATS SPECIAUX

08-735 - Exercice de mandats spéciaux

MARCHES

08-736 - Marchés.....

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-653

sur la recherche – transfert de technologie – innovation

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BONNEAU, LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation » de 9 680 000 € votée en 2008, un montant de 42 384 € pour le dossier « soutien aux ressources humaines » ;

- d'affecter :

- sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation » de 9 680 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- . 49 840,84 € au titre du soutien à la culture scientifique, technique et industrielle,

- . 619 388 € au titre du soutien aux ressources humaines,

- . 18 720 € au titre du cofinancement de projets nationaux,

- . 25 000 € au titre du soutien aux collaborations internationales de recherche,

- . 88 000 € au titre du soutien aux projets émergents,

- . 335 955 € au titre du soutien à l'innovation,

- . 7 090 € au titre du soutien des projets d'innovation dans les pôles de compétitivité,

- . 65 148 € au titre de la revalorisation des allocations doctorales,

- sur l'AP « Fonds de recherche et d'innovation » de 1 700 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- . 12 251 € au titre du cofinancement de projets nationaux,

- . 32 000 € au titre du soutien aux projets émergents,

- . 76 304 € au titre du soutien à l'innovation ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région,**

- 1 250 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le financement des colloques, conformément à l'annexe 1,

- 5 aides pour un montant total de 1 190,84 € au titre de la participation aux déplacements de lycéens vers des manifestations de culture scientifique, conformément à l'annexe 2,

- 47 400 € à Relais d' sciences, pour la coordination de la Fête de la Science,

- 42 384 € à l'INSERM, pour le cofinancement avec l'Association Vicq d'Azyr, de l'allocation de thèse de Mathieu HAINSELIN,

- 6 aides pour un montant total de 615 588 €, pour le financement à 100 % des allocations doctorales, conformément à l'annexe 3,

- 65 148 € aux organismes gestionnaires des allocations doctorales au titre de la revalorisation des allocations, conformément aux annexes 4 et 4 bis,

- 3 800 € à l'Université de Rouen, pour l'organisation des Doctoriales,

- 18 720 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le financement du salaire d'un ingénieur de recherche pour le projet RAPSODIE,

- 25 000 € à IFREMER, pour le cofinancement d'une allocation postdoctorale, en partenariat avec une équipe de recherche norvégienne,

- 88 000 € au Centre CYCERON, pour le soutien aux projets émergents,

- 11 aides pour un montant total de 335 955 €, au titre du soutien à l'innovation conformément aux tableaux a et b de l'annexe 5,

- 2 aides complémentaires de 3 545 € chacune au titre du soutien des projets d'innovation dans les pôles de compétitivité à la SAS CEV GROUP, pour sa participation aux projets NFC Container, portant la participation de la Région sur ce projet à 73 522 € et Persopolis, portant la participation de la Région sur ce projet à 87 081 €,

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

- 8 970 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour l'acquisition d'un équipement dans le cadre du projet RAPSODIE,

- 32 000 € au Centre CYCERON, pour le soutien aux projets émergents,

- 5 aides pour un montant total de 76 304 €, pour le soutien à l'innovation conformément au tableau a de l'annexe 5,

- 3 281 € au CNRS, pour l'équipement d'un chercheur du CRHQ ;

• d'annuler :

- l'aide de 42 384 € attribuée par délibération n°08-525 du 11 juillet 2008, à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le cofinancement de la thèse de Morgan PEUVREL,

- le solde de 10 000 € de la subvention accordée à la SARL DIGITAL AIRWAYS, par délibération n° 06-841 du 16 octobre 2006 et de maintenir le bénéfice de l'acompte de 10 000 € versé à la société en janvier 2007 ;

• de modifier la délibération n° 08-525 du 11 juillet 2008, pour prendre en compte :

- le changement de bénéficiaire de l'allocation cofinancée par l'Association Vicq d'Azyr, pour Mathieu HAINSELIN, attribuée à l'INSERM et non à l'Université de Caen Basse-Normandie,

- le remplacement de Roomila NAECK par Olivier MOUSTIE et celui de Anne-Caroline CHANY par Dominique BROSSARD ;

• de compléter la délibération n° 08-525 du 11 juillet 2008 afin de prendre acte du nom des bénéficiaires des allocations de thèse cofinancées, conformément à l'annexe 6 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la coordination de la Fête de la Science par Relais d'sciences, en considérant la date de commencement des actions au 1^{er} janvier 2008 ;
- de verser les aides aux organismes figurant à l'annexe 2, sur présentation des factures et au vu de la présente délibération ;
- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-654

sur les affaires européennes et relations internationales

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Projets Européens et Citoyenneté » de 663 000 € votée en 2008, les montants suivants :

- 1 194 € pour le dossier « Mobilité Internationale et Citoyenneté »,
- 60 000 € pour le dossier « Coopération Territoriale et Affaires Européennes »,
- 6 000 € pour le dossier « Actions Internationales »,
- 9 500 € pour le dossier « Chine » ;

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 67 194 € réparti comme suit :

- 1 194 € à la Mairie de Sannerville, pour le camp d'échange de jeunes européens,
- 60 000 € à la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM), pour le financement du secrétariat exécutif de la Commission Arc Atlantique,
- 6 000 € à l'Association Photodrame, pour le lancement de l'exposition « Les Monts sacrés » à l'UNESCO ;

• de ventiler les 3 000 € accordées par délibération n° 08-344 du 16 mai 2008, aux équipes gagnantes du concours de débats de langues 2008 de la manière suivante :

- . 1 000 € au lycée Notre Dame de la Providence d'Avranches pour l'Espagnol,
- . 1 000 € au lycée Lebrun de Coutances pour l'Allemand,
- . 1 000 € au lycée Sainte Marie de Caen pour l'Anglais ;

• d'autoriser :

- à compter du mois d'octobre 2008 et pour 12 mois, le versement sur facture de la somme de 660 € HT, correspondant aux loyers mensuels du bureau de Xiamen,

- le versement des 1 439,76 € à l'Association pour la gestion du site muséal de Tourouvre, correspondant au solde de la subvention attribuée par délibération n° 07-694 du 9 novembre 2007 dont les justificatifs ont été expédiés après la date limite du 31 mars 2008 ;

- le règlement de la facture d'un montant de 391,80 € à l'Hôtel HELIOS, correspondant aux frais d'hébergement pour la nuit du 12 juin 2008, des 6 interprètes (Christine MEAR, Billy KIELLY, Emmanuelle THOMAS, Judith MOLINERO, Karina BARROS, Alice ESTEVES) de l'Assemblée Générale de l'Arc Atlantique ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour le dossier de la Mairie de Sannerville ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Altios, la nouvelle convention de mise à disposition du local du bureau de Xiamen, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-654 bis

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 8 500 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- . 120 000 € pour le soutien à la création d'entreprise,
- . 305 000 € pour le soutien à l'investissement industriel,

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 4 000 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- . 281 665,50 € pour le soutien à l'export,
- . 100 000 € au titre des études et des évaluations;

- d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

- 120 000 € en subvention pour 2 bénéficiaires au titre de la PRCE conformément aux annexes 1 et 1bis,
- 105 000 € en avance remboursable pour un bénéficiaire au titre de l'ARE, conformément à l'annexe 2,
- 200 000 € en subvention à l'entreprise TARTEFRAIS au titre des Opérations Exceptionnelles,

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région**

- 33 492 € à 49 bénéficiaires, via la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, au titre du dispositif « Accès aux marchés », conformément à l'annexe 3,
- 281 665,50 € en subvention pour 4 bénéficiaires au titre du FRAEX individuel, conformément à l'annexe 4,

- de modifier la délibération n° 06-1021 du 12 décembre 2006 concernant l'Avance Régionale à l'Entreprise (ARE) dont a bénéficié la SA SCOP PAMCO à Pontchardon, afin de mettre en place un nouvel échancier de remboursement sur la base de 5 annuités avec un différé de remboursement de 2 ans :

- 1^{er} octobre 2009 : 100 000 €
- 1^{er} octobre 2010 : 100 000 €
- 1^{er} octobre 2011 : 100 000 €
- 1^{er} octobre 2012 : 100 000 €
- 1^{er} octobre 2013 : 100 000 €

- de déroger au principe d'antériorité d'octroi de la subvention régionale pour ce dossier,

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-656

sur le développement économique : bassins en difficulté – aides à la réindustrialisation

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer, sur le chapitre 939 du Budget de la Région, conformément à l'annexe jointe, les aides suivantes au titre de l'aide à la réindustrialisation :

- 14 000 € en subvention à la SAS APMECA située à Hcauville (Manche),

- 20 000 € en subvention à la SARL CMTI située à Vaognes (Manche) ;

• de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-657

sur le développement économique : EPL MIRIADE - Aide au Conseil

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de modernisation industrielle » de 4 150 000 € votée en 2008, un dossier « Modernisation des outils » d'un montant de 100 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 100 000 € à l'EPL MIRIADE au titre de l'aide au conseil nommée « Impulsion Conseil » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-658

sur le développement économique : modernisation sectorielle - soutien à l'animation du pôle de compétitivité « Transactions Electroniques Sécurisées »

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BONNEAU, LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 06-1025 en date du 12 décembre 2006 comme suit : la subvention de 235 000 € accordée à l'Association du Pôle de compétitivité « Transactions Electroniques Sécurisées » est ajustée à hauteur de 217 417 €, soit un taux de 17,93 % du budget HT, pour le soutien à l'animation de l'association 2007-2008 ;

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention correspondant,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-659

**sur le développement économique : étude de faisabilité pour la réalisation d'un plateau
nautique**

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de modernisation industrielle » de 4 150 000 € votée en 2008, un dossier « Etudes » d'un montant de 26 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention d'un montant maximal de 26 000 € hors taxes, dans la limite du coût de l'opération, à la CCI de Cherbourg-Cotentin pour la réalisation d'une étude de faisabilité et d'aménagement d'un plateau nautique sur le Port de Cherbourg ;
- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération afin de prendre en compte les dépenses à compter du 1^{er} août 2008 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-660

sur le développement économique : modernisation des territoires – Colloque « Les territoires face aux mutations économiques et sociales », les 29 et 30 novembre 2007 : prise en charge de frais de déplacement

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BONNEAU, LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser :

- le paiement des factures de l'Agence Les Baladins d'un montant de 1 573,41 € et de 1 824,71 € correspondant aux frais de déplacement des participants et intervenants au colloque listés ci-dessous :

Facture n° 00096660		Facture n° 00096731	
NOM	Prénom	NOM	Prénom
FAYOLLE	Jacky	AUBERT	Jean-Pierre
BRUGGEMAN	Frédéric	HURET	Noël
TUCHSZIRER	Carole	MOREAU	François
DOLE	Philippe	LAROSE	Christian
MERIAUX	Olivier	GUILLOT	Mireille
BERGERE	Jean-Marie	NGUYEN	Danielle
		FICUS	Laurent
		KAISERGRUBER	Danielle
		CHATELAIN	Dominique
		ZUBER	Martine
TOTAL	1 573,41 €	TOTAL	1 824,71 €

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-661

sur l'économie sociale et solidaire : aide à l'investissement pour les projets d'utilité sociale

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BONNEAU, LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP «Economie sociale et solidaire » de 335 000 € votée en 2008 un dossier d'un montant de 22 500 € pour l'« aide à l'investissement des projets d'utilité sociale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions maximales suivantes :

- 7 500 € à l'Association Les Chemins de Traverses pour l'achat d'outillage pour le chantier nautique d'insertion,

- 15 000 € à LAV AUTO BIO EURL pour l'achat de véhicules neufs, de matériel et pour la prestation de travaux ;

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-662

sur l'économie sociale et solidaire : Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA)

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote,

- de désaffecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 915 000 € votée en 2008, un montant de 9 000 € sur le dossier « dispositif DLA-C2RA » ;
- de réduire à un montant maximal de 48 000 € la subvention de 57 000 € accordée par délibération n° 08-133 du 21 mars 2008 à la Ligue de l'Enseignement – Fédération de la Manche pour son action 2008 de DLA de la Manche :
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-663

sur le développement économique : Association Qualité Management - Journée régionale de l'excellence et accompagnement vers la performance

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BONNEAU, LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 4 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 33 366 €, pour le soutien aux opérations collectives ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, à l'Association Qualité Management, les subventions suivantes :

- 8 366 € pour la « Journée Régionale de l'Excellence »,
- 25 000 € pour l'opération collective « Accompagnement vers la Performance » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-664

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : aide à l'emploi

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Aide à l'emploi » de 5 890 000 € voté en 2008, un dossier d'un montant de 1 047 320 €,

- sur l'AP « Aide à l'emploi Investissement » de 200 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 12 055,80 € ;

- sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 5 215 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 4 179,20 € ;

- d'attribuer :

- 1 032 000 €, sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de l'aide à l'emploi des « Emplois Tremplins », conformément à l'annexe 1,

- 12 055,80 €, sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre de l'aide à l'investissement des « Emplois Tremplins », conformément à l'annexe 1,

- 4 179,20 €, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre de l'aide à l'ingénierie des « Emplois Tremplins », conformément à l'annexe 1,

** au titre de l'aide à l'emploi des « adultes relais »*

- une somme prévisionnelle de 7 660 € à la Ville d'Argentan (l'aide étant réactualisée chaque année au 1^{er} juillet), sur le chapitre 939 du budget de la Région, conformément à l'annexe 2,

- une somme prévisionnelle de 7 660 € à la Ville d'Hérouville-Saint-Clair (l'aide étant réactualisée chaque année au 1^{er} juillet) sur le chapitre 939 du budget de la Région, conformément à l'annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, pour le dispositif « aide à l'emploi des adultes relais » :

- l'aide annuelle à l'emploi sera payée directement aux associations, sur présentation aux services financiers de la présente délibération, sachant que l'aide est accordée ou renouvelée pour 3 ans et que son montant est revalorisé chaque année au 1^{er} juillet en fonction du « SMIC » chargé. La subvention sera proratisée pour les salariés à temps partiel en fonction du temps de travail effectué ;

- de déroger :

- au règlement intérieur du dispositif Emploi Tremplin adopté en Assemblée Plénière par délibération n°04-59 du 17 décembre 2004 et modifié par délibérations n° 05-140 du 16 décembre 2005, 06-83 du 23 octobre 2006 et 07-31 du 16 avril 2007, en retenant comme public prioritaire le poste de journaliste-réalisateur créé par l'association Pince Oreilles – TSF 98. En effet, il s'agit du recrutement d'une personne actuellement en détention provisoire à la prison de Caen et cela permettra à l'association de percevoir l'aide de 48 000 € au lieu de 33 000 € ;

- à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la commission permanente ;

- de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté en Assemblée Plénière par délibération n°04-59 du 17 décembre 2004 et modifié par délibérations n° 05-140 du 16 décembre 2005 et 06-83 du 23 octobre 2006, pour les associations qui transforment en Emploi Tremplin d'autres contrats aidés que les contrats Emplois Jeunes, conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, repris en annexe 1 ;

- de maintenir à titre exceptionnel, au profit de l'association TANIT THEATRE à Lisieux (14), le bénéfice de la totalité de la prime de 33 000 € accordée par délibération n°05-624 du 16 septembre 2005, malgré le passage à temps partiel (80 %) de Madame MARJOLLET, celle-ci étant placée à compter du 1^{er} juillet 2008 en congé parental de droit ;

- de modifier :

- la délibération n°07-697 du 9 novembre 2007 en transférant au profit de l'association FOOTBALL CLUB EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE, l'aide « Emploi Tremplin » de 33 000 € accordée à l'association ASHAINNEVILLE pour le recrutement de Monsieur KERBAUL Gaël ; les deux clubs de foot de la Commune, l'AS HAINNEVILLE-EQUEURDREVILLE et l'UST EQUEURDREVILLE ayant décidé de fusionner et de devenir le « FOOTBALL CLUB D'EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE »,

- la délibération n°08-08 du 15 février 2008 en faisant redémarrer le bénéfice de l'aide « Emploi Tremplin » accordée à l'association TENNIS CLUB ATHLETIQUE de Lisieux à partir du 15 février 2008 au lieu du 8 janvier 2008 comme indiqué par erreur dans la délibération, le CDD sous lequel était embauchée Madame LELANDAIS Christine, ayant été prolongé jusqu'à cette date ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-665

**sur l'aménagement du territoire : conventions territoriales 2008/2013, opérations 2008
retenues par anticipation à la convention de programmation 2008-2010**

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. DIGARD ne prenant pas part au vote,

- de retenir le projet d'aménagement de l'ascenseur du Mont Russel à Saint-Lô, de la Communauté de communes de l'agglomération Saint-Loise, par anticipation à la convention de programmation 2008-2010 de l'Agglomération Saint-Loise ;
- d'affecter sur l'AP « Pays et agglomérations » de 28 440 000 € votée en 2008, un dossier de 110 000 € au titre de la convention territoriale de « l'Agglomération Saint-Loise » ;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, la subvention au maître d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-666

sur l'aménagement du territoire : Pays - Ingénierie

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Ingénierie Territoriale » de 7 560 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 15 368 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays du Sud Calvados »,
- 2 170 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays de la Baie du Mont Saint Michel »,
- 63 435 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays d'Ouche » ;

• d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

• de prendre acte que pour le Pays d'Ouche, la somme de 63 435 € est susceptible d'être contrepartie publique du dispositif 341 B1 du FEADER à hauteur de 1 660 €, du dispositif 341 B2 du FEADER à hauteur de 22 140 €, de la mesure 431 du FEADER à hauteur de 13 391 € et de l'Axe 4 du FEDER, à hauteur de 14 620 € ;

• de compléter la délibération n° 08-538 du 11 juillet 2008 comme suit :

- de prévoir les modalités de paiements suivantes pour la subvention de 23 061 € accordée au Pays du Bessin au Virois pour la réalisation d'un schéma des services publics :

- versement d'un acompte de 50% dès la notification,
- versement du solde sur présentation des justificatifs ;

• d'autoriser le Président :

- à verser l'intégralité des subventions régionales à la notification,
- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-667

sur les communications : « la Basse-Normandie : une Vélo-Région »

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de compléter la délibération n° 08-441 du 19 juin 2008 comme suit :

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers de la Ville de Vire, de la Communauté de Communes Plaine Sud de Caen et de le Communauté Urbaine de Cherbourg ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-668

**sur les transports ferroviaires : opération ferroviaire inscrite au Contrat de Projets
Etat-Région - amélioration des performances Caen - Le Mans**

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « CPER Infrastructures » de 65 357 000 € votée en 2008, un dossier « BAPR et reprises de postes sur Surdon-Alençon » d'un montant de 39 964 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, à RFF, les subventions suivantes :

- 6 592 € pour la réalisation de l'étude de mise à jour de l'AVP du Block Automatique à Permissivité Restreinte Surdon-Alençon, soit 40 % de l'étude estimée à 16 480 €,

- 6 592 € pour la réalisation de l'étude préliminaire du regroupement des commandes d'Alençon dans un poste unique télécommandable, soit 40 % de l'étude estimée à 16 480 €,

- 26 780 € pour la réalisation de l'étude préliminaire de la mise en conformité PMR des gares d'Alençon, Sées, Surdon et Argentan, soit 40 % de l'étude estimée à 66 950 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec RFF, les conventions d'attribution de subventions correspondantes,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-669

**sur les transports ferroviaires : opération ferroviaire inscrite au Contrat de Projets
Etat-Région - desserte de la Baie du Mont-Saint-Michel - étude de capacité de la ligne
Lison - Dol de Bretagne**

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET,
HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « CPER Infrastructures » de 65 357 000 € votée en 2008, un dossier « Avranches-Pontorson » d'un montant de 107 282,56 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 107 282,56 € à RFF, pour la réalisation de l'étude de capacité de la ligne Lison - Dol de Bretagne, soit 66,67 % de l'étude estimée à 160 924 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec RFF, la convention d'attribution de subvention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-670

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : « Wikipédia : des enjeux pour l'Enseignement et la Formation ? »

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BONNEAU, LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de fonctionnement de 5 500 € au Centre des Technologies Nouvelles (CTN), pour l'organisation de la manifestation du 15 octobre 2008 « Wikipédia : des enjeux pour l'Enseignement et la Formation » (montant éligible de 13 176,47 €) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-671

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : programme pluriannuel d'inventaire, d'informatisation et de numérisation des musées membres du Réseau des Musées de Société en Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BONNEAU, LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, Mme CAUCHY ne prenant pas part au vote,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de fonctionnement aux 7 porteurs de projets mentionnés dans le tableau joint en annexe, au titre de l'appel à projet 2008 du programme pluriannuel d'inventaire, d'informatisation et de numérisation des musées membres du Réseau des musées de société en Basse-Normandie ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-672

**sur les Technologies de l'Information et de la Communication : subvention régionale
pour la formation des animateurs des Espaces Publics Numériques en Basse-Normandie**

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de fonctionnement de 3 200 € au Centre d'animation de la Prairie, pour l'aide à la formation de son animateur, sur un montant éligible de 4 000 €, soit 80 % d'intervention ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-673

sur la mer et le littoral : sécurité en mer

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Sécurité en Mer » de 150 000 € votée en 2008, un montant de 20 000 € pour le dossier « Sécurité en Mer - investissement » ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 20 000 € à la Communauté de Communes Entre Plage et Bocage, pour la construction d'un abri de bateau à Saint-Martin de Bréhal ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-674

sur l'investissement en équipement, fonctionnement matériel et politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BONNEAU, LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP Maîtrise d'ouvrage de 600 000 € votée et complétée en 2008, un dossier d'un montant de 200 000 €, pour l'acquisition de véhicules propres destinés aux EPLE,

- sur l'AE Maîtrise d'ouvrage de 505 000 € votée et complétée en 2008, un dossier d'un montant de 50 000 €, pour honorer les dépenses diverses liées à la propriété des EPLE,

- sur l'AE « Subvention » de 23 172 600 € votée et complétée en 2008, un dossier d'un montant de 300 000 €, pour attribuer des dotations complémentaires aux EPLE ;

- d'attribuer :

sur le chapitre 902 du Budget de la Région

au titre des équipements

- 4 subventions d'un montant total de 61 700 € pour les équipements pédagogiques des lycées publics, conformément à l'annexe I.1,

- 4 subventions d'un montant total de 79 200 € pour les équipements de service général des lycées publics, conformément à l'annexe I.2,

sur le chapitre 932 du Budget de la Région

au titre des dotations de fonctionnement aux lycées publics et privés sous contrat

- 3 subventions d'un montant total de 22 185 €, pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics, au titre du fonctionnement des EPLE, conformément à l'annexe II,

- 6 subventions d'un montant total de 43 900 € pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics, au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire, conformément à l'annexe II,

au titre de la politique éducative

- 11 subventions de fonctionnement d'un montant total de 8 483,58 € au titre du fonds social régional, conformément à l'annexe III ;

- de participer à hauteur de 17 000 € au concours de la « Vocation Scientifique des Jeunes Filles » en accordant 17 prix de 1 000 € chacun, conformément à l'arrêté préfectoral qui sera communiqué ultérieurement ; le versement de ces prix se fera par chèque remis directement aux lauréates ;

- de modifier les délibérations suivantes :

au titre des équipements

* n° 05-532 du 11 juillet 2005 :

- la subvention de 650 000 € attribuée au lycée «Paul Cornu » à Lisieux, pour l'achat d'une presse offset 4 couleurs pour les formations « Chaîne graphique » n'ayant pas été utilisée en totalité, une partie du solde, soit 25 300 € sera employé pour l'acquisition de deux palettes graphiques, de packs de fonts professionnels, de deux massicots manuels format A3, de nuanciers pantone et quadri, d'un scanner A3 professionnel, d'un caméscope et d'un copieur couleur à destination du CAP «dessinateur d'exécution en communication graphique »,

au titre des dotations de fonctionnement aux lycées publics et privés sous contrat

n° 07-239 du 13 avril 2007

- la dotation de 5 570 € attribuée au lycée «Les Sapins » à Coutances sur le compte 65511, pour le marquage d'une allée piétonne n'ayant pas été utilisée dans sa totalité, suite à une erreur dans le devis, le solde de 1 649,27 € sera utilisé pour réaliser des travaux d'étanchéité sur terrasse et divers travaux concernant la rénovation des douches de l'internat, la réfection de peinture de la cuisine, la ventilation, la plonge,

- d'approuver au titre de la gestion du patrimoine :

* Lycée « Le Robillard » - Saint-Pierre-sur-Dives

- dans le cadre de la reconstitution du chemin rural de Tôtes :

. l'acquisition par la Région, de la parcelle n° 363 B 190, propriété de la Commune de l'Oudon, pour l'euro symbolique, les frais inhérents étant à la charge de l'acquéreur,

. la cession à la Commune de l'Oudon de la parcelle référencée n° 363 B 189, pour l'euro symbolique, les frais inhérents étant à la charge de l'acquéreur,

- la convention avec SDEC Energie portant établissement d'une servitude de passage, pour l'enfouissement de réseaux électriques,

* Lycée « Mézeray » - Argentan

- les clauses du contrat d'abonnement avec la Société DALKIA relatif à l'installation d'une chaufferie bois,

* Lycée agricole « Auguste Loutreuil » - Sées

- la cession au Conseil Régional par la ville de Sées de la parcelle AS 15 (509 m²), afin d'assurer la sécurité des élèves et faciliter l'accès au lycée, les frais inhérents étant à la charge de l'acquéreur ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les actes authentiques en la forme administrative concernant la cession de la parcelle référencée n° 363 B 189 à la Commune de l'Oudon et l'acquisition par la Région, de la parcelle n° 363 B 190, conformément aux annexes 4 et 5,

- la convention avec SDEC Energie, conformément à l'annexe 6,

- le contrat d'abonnement avec la Société DALKIA, conformément à l'annexe 7,

- l'acte de cession au Conseil Régional par la Ville de Sées de la parcelle AS 15, conformément à l'annexe 8,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-675

**sur l'investissement et le fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés
publics et privés : dépenses en matière de politique éducative - budget participatif**

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région, au titre du budget participatif 2008, 32 dotations pour un montant global de 451 715 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-676

sur le fonds commun du service hébergement

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, une subvention de 2 200 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-677

sur l'enseignement supérieur

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « 5EHCPER » de 4 158 730 € votée en 2008 un dossier d'un montant de 69 000 € pour l'aide à l'acquisition et le renouvellement des équipements pédagogiques et scientifiques au profit de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de la Construction (ESITC),

- sur l'AE « 5EHCP » de 1 383 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- . 1 200 € au titre de l'aide à l'organisation de manifestations,

- . 1 100 € au titre de l'aide à la mobilité internationale des étudiants ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 902 du Budget de la Région, au titre de l'aide à l'acquisition et le renouvellement des équipements pédagogiques et scientifiques

- 69 000 € à l'ESITC, sise à Epron,

- * sur le chapitre 932 du Budget de la Région :

au titre de la mobilité internationale

- 1 100 € à l'Ecole Régionale des Beaux Arts, sise à Caen, gérée par la Communauté d'Agglomération de Caen La mer, conformément à l'annexe jointe,

au titre de l'aide à l'organisation de manifestation intéressant l'enseignement supérieur

- 1 200 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, au profit de l'IUT d'Alençon, pour l'organisation d'une manifestation dans le cadre du vingtième anniversaire de la création du 1^{er} DUT à Alençon ;

- d'autoriser le Président à signer :

- un avenant n° 2 à la convention du 7 juin 2007 entre la Région et l'Université de Caen Basse-Normandie relative à la participation régionale au 1^{er} équipement, 1^{ère} phase du Centre d'Enseignement Multimédia Universitaire, sis à Ifs (CPER 2000-2006), afin de reporter la date butoir de présentation des pièces justificatives du 30 septembre au 31 décembre 2008,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-678

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Lutter contre les changements climatiques » de 22 100 000 € votée en 2008, un montant de 569 212 € dont :

. 300 596 € pour le dossier « Economies d'énergie »
 . 219 291 € pour le dossier « Energies renouvelables »,
 . 49 325 € pour le dossier « Volet territorial de la lutte contre les changements climatiques »,

- sur l'AE « Lutter contre les changements climatiques » de 3 900 000 € votée en 2008, un montant de 73 990 € dont :

. 500 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
 . 30 500 € pour le dossier « Energies renouvelables »,
 . 42 990 € pour le dossier « Volet territorial de la lutte contre les changements climatiques » ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région :*

□ au titre du dossier « Economies d'énergie »

Diagnostic énergétique

- 700 € à la commune de Réville (Manche), pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique avec préconisation (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 1 000 € HT),

- 2 520 € à Masselin Tertiaire Energie à Iffs (Calvados), pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique opérationnel (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 600 € HT),

Haute Qualité Environnementale

- 26 873 € à la société immobilière SE.DEL.KA à Cæn (Calvados), pour une AMO HQE de la ZAC Gardin (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 38 390 € HT),

Fonds FORES

- 57 148 € à PARTELIOS HABITAT SA à Saint-Contest (Calvados), pour la construction de 11 pavillons locatifs,

- 44 880 € à la SA HLM LOGI PAYS, pour la réhabilitation de 12 pavillons au « Hameau de la Fontaine » au Molay-Littry (Calvados)- opération 1,

- 143 400 € à la SA HLM LOGI PAYS, pour la réhabilitation de 20 pavillons au « Hameau de la Fontaine » au Molay-Littry (Calvados) - opération 2,

Isolation

- 25 075 € aux bénéficiaires de la prime régionale répartis conformément au tableau joint en annexe 1, pour l'isolation d'habitations (2008-07),

□ au titre du dossier « Energies Renouvelables »Bois-énergie

- 75 000 € à VIRIA (LCN), pour l'installation d'une chaudière bois à la résidence Sainte-Paix à Caen (50 % de l'assiette éligible s'élevant à 76 500 € HT),

- 2 760 € à la ville du Teilleul (Manche), pour une AMO, pour l'installation d'un réseau de chaleur (20 % de l'assiette éligible s'élevant à 13 800 € HT),

- 11 001 € au CIER de Montchauvet (Calvados) qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires (particuliers) mentionnés dans le tableau joint en annexe 2, pour l'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (2008-07),

- 11 695 € au CIER de Montchauvet (Calvados) qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 3, dans le cadre de l'opération Coup d'Pouce (07-2008),

- 57 708 € au CIER de Montchauvet (Calvados) qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 4, pour l'opération (professionnels) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (pro 2008-5),

Solaire thermique

- 24 734 € aux bénéficiaires de la prime régionale répartis conformément au tableau joint en annexe 5, pour l'installation de chauffe-eau solaires (2008-7),

- 17 710 € au bénéficiaire de la prime régionale, conformément au tableau joint en annexe 6, pour la production d'eau chaude solaire,

Photovoltaïque

- 11 200 € aux bénéficiaires de la prime régionale répartis conformément au tableau joint en annexe 7, pour des installations photovoltaïques (2008-06),

Géothermie

- 5 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 8, pour une installation géothermale (2008-6),

Eolien

- 2 483 € aux bénéficiaires de la prime régionale, figurant dans le tableau joint en annexe 9, pour l'installation d'une éolienne individuelle (2008-06),

❑ au titre du dossier « Volet territorial »

- 28 125 € à l'entreprise de travaux agricoles Joël James à Martigny, pour l'acquisition d'une déchiqueteuse à grappin (12,5 % de l'assiette subventionnable s'élevant à 225 000 € HT),

- 7 732 € à la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers (Orne), pour une étude de ZDE (80 % de l'assiette subventionnable s'élevant à 9 665 € HT),

- 5 736 € à la Communauté de Communes de la Visance et du Noireau (Orne), pour une étude de ZDE (80 % de l'assiette subventionnable s'élevant à 7 170 € HT),

- 7 732 € à la Communauté de Communes du Bocage d'Athis (Orne), pour une étude de ZDE (80 % de l'assiette subventionnable s'élevant à 9 665 € HT),

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région :*

❑ au titre du dossier « Economies d'énergie »

- 500 € à l'Association GoodPlanet-Action Carbone, pour la participation au projet de construction de réservoirs à biogaz,

❑ au titre du dossier « Energies renouvelables »

- 15 000 € au SDEC Energie, pour le fonctionnement de l'Espace Info-Energie sur les années 2006-2007 (36,5 % de la dépense subventionnable s'élevant à 41 000 € HT),

- 15 500 € à la SCIC Les 7 Vents du Cotentin, pour réaliser une mission d'évaluation de la qualité d'installation des éoliennes individuelles sur le sol bas-normand (80 % de la dépense subventionnable s'élevant à 19 375 € HT),

❑ au titre du dossier « Volet territorial »

- 18 000 € à la FD CUMA 50, pour l'animation de la filière bois-énergie – année 2008 (19,3 % de la dépense éligible s'élevant à 93 129 € HT),

- 21 990 € à la FD CUMA 61, pour l'animation de la filière bois-énergie – année 2008 (30 % de la dépense subventionnable s'élevant à 73 300 € HT),

- 3 000 € à l'Association Manche sous tension (Saint-Cyr du Bailleul – Manche), pour l'enquête sur les conditions de vie à proximité d'une ligne THT (7,1 % de la dépense subventionnable s'élève à 42 500 € HT) ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- de modifier comme suit :

* la délibération n° 07-641 du 21 septembre 2007

- de désaffecter sur l'AE « Lutter contre les changements climatiques » de 570 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 30 000 €,

- d'annuler la subvention de 30 000 € attribuée au SDEC Orne,

* l'annexe 1 « isolation » de la délibération n° 08-458 du 19 juin 2008

- la subvention de 525 € est attribuée à Monsieur Jean-Michel ROUDIL et Monsieur Jean-Pierre ROUDIL,

* la délibération n° 08-458 du 19 juin 2008

- de désaffecter sur l'AE « Lutter contre les changements climatiques » de 3 900 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 11 475 €,

- d'annuler la subvention de 11 475 € attribuée à la SARL ID'énergie, pour l'acquisition d'un broyeur ; le bénéficiaire ayant annulé son projet ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-679

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 10 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 17 349,16 €,

- sur l'AP « Préserver les ressources en eau- hors CPER » de 1 800 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 107 904,84 €,

- sur l'AE « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 29 003,58 € ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 907 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER »

- 14 440,20 € à l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Roche Mabile, pour le programme de restauration des cours d'eau du bassin de la Plesse (montant subventionnable de 48 134 €),

- 1 654,16 € à l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Lessay, pour la restauration de zones de reproduction naturelles du brochet dans les marais communaux de Lessay (montant subventionnable de 8 270,80 €),

- 1 254,80 € à la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, pour la remise en eau du lit d'origine de la Doquette (montant subventionnable de 6 274 €),

au titre de la politique de l'eau, hors CPER

- 100 000 € à la Communauté de communes d'Avranches, pour la mise aux normes de sa station d'épuration (montant subventionnable de 1 700 000 €),

- 7 413,84 € à la Communauté de Communes du Val de Saire, pour le financement d'une étude de bassin versant (montant subventionnable de 24 712,60 €),

- 491 € aux bénéficiaires du remboursement pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie, répartis conformément à l'annexe jointe,

*** sur le chapitre 937 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER »

- 6 889,50 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne, pour le financement d'un marché de prestation intellectuelle concernant des actions de communication liées à la validation du SAGE de l'Huisne (montant subventionnable de 51 033,33 €),

- 4 821,20 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne, pour le financement d'un marché de prestation intellectuelle concernant des actions de communication liées à la mise en œuvre du SAGE de l'Huisne (montant subventionnable de 35 712,58 €),

- 7 475 € au Conseil Général de la Mayenne, pour le financement d'un poste d'animateur SAGE Mayenne (montant subventionnable de 65 000 €),

- 759 € au Conseil Général de la Mayenne, pour le financement d'actions de communication dans le cadre du SAGE de la Mayenne (montant subventionnable de 11 000 €),

- 753,48 € à la Communauté de Communes du bocage d'Athis, pour le suivi de la qualité biologique du Lembron (montant subventionnable de 2 511,60 €),

- 5 100 € à la CATER, pour la réalisation d'une plaquette d'information concernant l'impact des passages busés sur les cours d'eau bas-normands (montant subventionnable de 17 000 €),

- 3 205,40 € en complément à la subvention de 26 616 € accordée par délibération n° 08-34 du 15 février 2008, à l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne et de la Seulles, pour des prestations supplémentaires dans le cadre de l'étude sur la gestion intégrée des ouvrages hydrauliques du bassin de l'Orne et de la Seulles (montant subventionnable de 16 027 €) ;

- de modifier la délibération n° 08-459 du 19 juin 2008 comme suit :

- le montant subventionnable correspondant à la subvention de 16 077 € accordée à l'Association BS2A est de 51 000 € et non de 142400 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

• de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-680

sur l'environnement : agir pour un développement durable

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE «Agir pour un développement durable » de 910 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 120 000 € ;
- de confirmer l'adhésion de la Région à l'Association *r.e.s.p.e.c.t.* ;
- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, un montant de 5 250 € à l'Association *r.e.s.p.e.c.t.*, au titre de la cotisation 2008 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-681

sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 3 291 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 224 641,99 €, dont 188 491,99 € pour la nouvelle édition de « Place aux métiers » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

** au titre de la VAE*

- 1 950 € aux organismes chargés de l'accompagnement, conformément à l'annexe I,

- 1 300 € aux organismes chargés de la formation des 70 heures du diplôme d'aide-soignant, conformément à l'annexe II,

** au titre du partenariat conformément à l'annexe III*

- 7 400 € à Normandie Habillement,

- 5 500 € à Promotion Transports,

** au titre de l'Accueil Information et Orientation*

- 20 000 € à la MIFE d'Argentan,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-682

sur l'apprentissage

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 32 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 1 090 123,54 € dont 646368,54 € au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens Apprentissage (COM) ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 1 090 123,54 € réparti comme suit :

- * au titre du fonctionnement 2008 des CFA

- 175 500 € à l'Association de Gestion du CFAI 14/50,

- * au titre de la régularisation des subventions de fonctionnement 2007 des CFA

- 195 739 € conformément à l'annexe 1,

- * au titre de la régularisation des subventions de fonctionnement 2006

- 39 710 € au Lycée Jean Guéhenno à Flers (Orne), gestionnaire du CFA public EN 61,

- * au titre de la régularisation des subventions de transport, hébergement et restauration (axe 3 du COM)

- 159 883 € dont 127 077 € au titre du COM axe 3, conformément à l'annexe 2,

- * au titre du financement des budgets participatifs (axe 2 du COM)

- 47 127,70 € conformément à l'annexe 3,

- * au titre du Fonds Social Apprenti (axe 3 du COM)

- 20 731,04 € conformément à l'annexe 4,

- * au titre du financement de la charte de l'apprentissage (axe 2 du COM)

- 210 € au GIPFCIP,

- * au titre des aides aux jeunes handicapés (axe 7 du COM)

- 11 700 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen, gestionnaire de l'ICEP-CFA pour 15 jeunes,

- 4 195,80 € à l'EPLEFFA « Le Robillard » de Saint-Pierre-sur-Dives, gestionnaire du CFA Agricole « Le Robillard » pour 4 jeunes,

- * au titre du PRDFP (axe 1 du COM)

- 435 327 € conformément à l'annexe 5 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-683

sur la formation professionnelle continue et l'apprentissage : investissements

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Investissement dans les Centres de Formation » de 2 500 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 349 024 €,

- sur l'AP « Construction du CFA d'Alençon » de 14 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 14 000 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 901 du Budget de la Région, un montant global de 14 349 024 € réparti conformément à l'annexe jointe;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-684

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : formation tout au long de la vie

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 6 010 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 28 726 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant de 28 726 € au titre du programme « financements individuels », conformément à l'annexe 1 ;
- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 2, dans les conditions prévues au titre VI du livre IX du Code du Travail ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-685

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE «Accompagner les mutations économiques - CPER » de 10 900 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 32 400 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, une subvention de 32 400 € à l'Association «Les Petites Châtelets », pour la mise en place du dispositif PIRATE ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-686

sur la formation professionnelle : la convention de partenariat avec la Région de Haute-Normandie

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de partenariat entre la Région de Haute-Normandie et la Région de Basse-Normandie, dans le domaine de la Formation Professionnelle, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-687

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Formation des actifs et des salariés »

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 4 715 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 188 760 € pour le programme « Aide au reclassement » et « Formation des actifs » ;

- d'affecter :

- sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 4 715 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 45 735 € pour le programme « Aide au reclassement » et « Formation des actifs »,

- sur l'AE « Accompagner les mutations économiques » de 10 900 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 188 760 € pour le programme « Aide au reclassement » et « Formation des actifs » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Aide au reclassement » et « Formation des actifs », une subvention de 45 735 € à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, pour la 9^{ème} promotion 2008-2009 de l'Ecole des Managers ;

- d'approuver les modifications, sans incidence financière, du taux d'intervention de la Région, concernant les subventions suivantes accordées par délibération n° 08-467 du 19 juin 2008, à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie :

- . Ingénierie de formation : subvention 60 000 €, taux 55 %,
- . brevet de maîtrise : subvention 50 000 €, taux 6 %,
- . formation des chefs d'entreprise : 30 000 €, taux 13,20 % ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-688

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 4 715 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 4 599,10 € pour la formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :
 - 237,20 € pour la formation des emplois tremplins, conformément à l'annexe 1,
 - 4 361,90 € pour la formation des contrats aidés, conformément à l'annexe 2 ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-689

sur le programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi - « une formation - un emploi »

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 4 715 000 € votée en 2008, un dossier de 191 602,90€ pour les financements des opérations individuelles et collectives ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « une formation - un emploi », les subventions suivantes :

- 20 473,90 € pour les actions individuelles, conformément à l'annexe 1,

- 171 129 € pour les actions collectives, conformément à l'annexe 2 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 3, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser :

- l'AFPA à engager une formation individualisée au titre du programme « Une formation, un emploi » conformément à l'annexe 4,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-690

sur les marchés de formation professionnelle

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le montant des crédits FSE accordés dans le cadre du programme « Compétitivité régionale et emploi » pour 2007-2013, à hauteur de 50 422,50 € au titre de la mesure 221 « actions de formation pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes » ;
- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexes, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;
- d'autoriser le Président à signer les marchés et avenants, ainsi que tous les actes s'y rapportant, pour toutes les opérations détaillées dans les annexes 1 à 10.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-691

sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (investissement)

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 4 abstentions (Mmes BIHEL, LAFAY, LEMAUX, M. TOURRET),

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € voée en 2008, un montant de 8 963,21 € pour le dossier « Création artistique et animation culturelle » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », une subvention de 8 963,21 € conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-692

sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », une subvention de 5 000 € conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-693

sur la culture : soutien en faveur des expositions

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier l'annexe de la délibération n° 08-177 du 21 mars 2008 comme suit :

- la subvention de 2 500 € est attribuée à l'Association Régionale pour la Promotion de l'Art Contemporain (ARPAC), pour l'organisation d'une exposition autour des jardins ouvriers à Verson et non à Equeurdreville-Hainneville ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-694

sur la culture : soutien aux musiques actuelles

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la convention triennale d'objectifs artistiques et culturels (2008/2009/2010) relative à la Scène de musiques actuelles « Le Normandy » à Saint-Lô ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-695

sur la culture : fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 2 abstentions (MM.DÉNIER, PINEL),

- d'affecter :

- sur l'AP « Culture » de 4 328 925 € votée en 2008, un montant de 3 000 € pour le dossier « Cinéma et Audiovisuel »,

- sur l'AE « Culture » de 240 000 € votée en 2008, un montant de 3 000 € pour le dossier « Cinéma et Audiovisuel » ;

- d'attribuer, au titre du « Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle », les subventions suivantes :

*sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Investissements audiovisuels » :

- 1 500 € à la SARL BONNE PIOCHE PRODUCTIONS, pour une aide au développement du documentaire de création de Philippe LUBLINER intitulé « Les enfants du pays » nouvellement intitulé « Au beau milieu du monde »,

- 1 500 € à BNDB PRODUCTIONS, pour une aide au développement du documentaire d'Eric BODOULE-SOSSO intitulé « Tierno Monenembo, d'amour et de colère »,

*sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Aide à l'écriture et à la réécriture » :

- 3 000 € à ISTIQLAL FILMS, pour une aide à l'écriture du film d'Amel AMANI, Sarah SAADA et Philippe FAUCON intitulé « Amin » ;

- de prolonger la convention jusqu'au 18 septembre 2009 et d'autoriser le versement du solde de la subvention dès réception des justifications mentionnés dans la convention n° 2006-A-107 au plus tard le 18 septembre 2009 à OVNI FILM PRODUCTION, pour une aide à la production du court métrage de Patricia ATANAZIO intitulé « Troubles » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-696

sur la culture : soutien en faveur de l'économie du livre

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• de modifier l'annexe de la délibération n° 08-594 du 11 juillet 2008 comme suit :

- la subvention de 900 € initialement attribuée à l'Association Editions du Chameau, pour la publication de l'ouvrage « La casse Karl Marx » de Clara BAUM, est accordée à l'Association Galerie 175 - Editions du Chameau, nouveau maître d'ouvrage,

- la subvention de 1 000 € initialement attribuée à la SARL Les mots doux - Editions Jeanne Laffitte, pour la publication de l'ouvrage « La monographie de Saint-Georges-d'Aunay » de Camille JEANNE, est accordée à la Commune de Saint-Georges-d'Aunay, nouveau maître d'ouvrage ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-697

sur la coopération décentralisée

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Coopération décentralisée » de 489 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 32 800 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre de la coopération décentralisée, un montant global de subventions de 32 800 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de ne pas exiger, pour le versement du solde de la subvention, soit 7 633,50 € en investissement, accordé à l'Association Diagala Mali par délibération n° 08-484 du 19 avril 2007, les pièces justificatives objet de l'article 4 de la convention 2007 A 143, paragraphe 5, prévus initialement dans la convention correspondante ;

- d'autoriser :

- le règlement de 250 € correspondant à la facture de traduction de Makedonska avtorska Agencija (Agence Macédonienne pour la protection des droits d'auteurs et propriété intellectuelle), lors du déplacement de la délégation de la Région en Macédoine du 19 au 21 décembre 2007,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-698

sur les droits de l'homme

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'affecter sur l'AE « Droits de l'Homme » de 300 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 7 335 €,
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 7 335 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-699

sur la jeunesse et les sports : amélioration des équipements sportifs

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Amélioration des équipements sportifs » de 2 200 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 10 000 €;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 10 000 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiements suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :
 - . la proposition du service technique de contrôle,
 - . ou sur la présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire, ou par le comptable ou le Président de l'Association ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-700

sur la jeunesse et les sports : aide aux clubs sportifs régionaux

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Aide aux clubs régionaux » de 950 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 238 100 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, pour le fonctionnement des Clubs sportifs régionaux, pour la saison 2008/2009, les subventions suivantes :

- Union Sportive Ouvrière Mondeville Athlétisme	
Versement 2008 :	5 000 €
Versement 2009 :	5 000 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	10 000 €
- Le Bayart Argentan Badminton	
Versement 2008 :	2 500 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	2 500 €
- Badminton St Hilairien	
Versement 2008 :	1 600 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	1 600 €
- Amicale Laïque de Sées	
Versement 2008 :	1 500 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	1 500 €
- Sport Boules Dives-sur-Mer	
Versement 2008 :	7 000 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	7 000 €
- Club de Loisirs Nautique d'Asnelles	
Versement 2008 :	3 000 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	3 000 €
- Association Sportive Cherbourg Basket	
Versement 2008 :	22 500 €
Versement 2009 :	22 500 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	45 000 €
- Association Sportive Vaillante Douvres Basket	
Versement 2008 :	5 000 €
Versement 2009 :	5 000 €
Subvention saison 2008/2009 :	10 000 €
- Union Sportive La Glacerie Basketball	
Versement 2008 :	6 500 €
Versement 2009 :	6 500 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	13 000 €
- Association Jeunesse Sportive Ouistreham Basket	
Versement 2008 :	6 250 €
Versement 2009 :	6 250 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	12 500 €

- Cercle d'Echecs d'Agneaux St Lô	
Versement 2008 :	3 500 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	3 500 €
- Club d'Echecs Lexovien	
Versement 2008 :	4 000 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	4 000 €
- Union Sportive d'Alençon	
Versement 2008 :	5 000 €
Versement 2009 :	5 000 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	10 000 €
- Union Sportive d'Avranches	
Versement 2008 :	5 500 €
Versement 2009 :	5 500 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	11 000 €
- Sport Union Divaise	
Versement 2008 :	5 500 €
Versement 2009 :	5 500 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	11 000 €
- HCVCEC Hockey sur Gazon Caen	
Versement 2008 :	3 000 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	3 000 €
- Club Laique Colombellois Handball	
Versement 2008 :	12 500 €
Versement 2009 :	12 500 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	25 000 €
- Sport Club Coutançais Volleyball	
Versement 2008 :	4 000 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	4 000 €
- Tennis Club de Caen	
Versement 2008 :	9 000 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	9 000 €
- Tennis Club Athlétique de Lisieux	
Versement 2008 :	7 500 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	7 500 €
- ASCBR Association Sportive Cherbourg Blanc Ruisseau Tennis	
Versement 2008 :	4 000 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	4 000 €
- Jeunesse Sportive Cherbourgeoise Handball	
Versement 2008 :	5 000 €
Versement 2009 :	5 000 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	10 000 €

- AS Trouville Deauville	
Versement 2008 :	9 000 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	9 000 €
- Amicale Cycliste Octevillaise	
Versement 2008 :	4 000 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	4 000 €
- Club Athlétique Aiglon Rugby	
Versement 2008 :	6 000 €
Versement 2009 :	6 000 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	12 000 €
- La St Loise Gymnastique	
Versement 2008 :	5 000 €
Subvention totale saison 2008/2009 :	5 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-701

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la vie associative, un montant total de subventions de 4 300 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-702

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, un montant total de subventions de 8 700 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-703

sur la rénovation urbaine

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Rénovation urbaine » de 13 000 000 € votée et complétée en 2008, les dossiers suivants :

- . 443 512 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville de Colombelles,

- . 98 256 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville de Lisieux,

- . 106 242 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville de Flers,

- . 22 900 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville d'Argentan,

- . 892 207 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville

- d'Hérouville-Saint-Clair,

- . 407 505 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville de Caen ;

- sur l'AE « Rénovation urbaine » de 750 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- . 62 500 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville d'Ifs,

- . 6 050 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville de Flers,

- . 4 673 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville d'Argentan ;

- d'attribuer, dans le cadre des conventions passées avec l'ANRU et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires, les subventions suivantes :

- 1 970 622 € sur le chapitre 905 du Budget de la Région, répartis conformément à l'annexe 1,

- 73 223 € sur le chapitre 935 du Budget de la Région, répartis conformément à l'annexe 2 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour :

- les travaux de réhabilitation du pôle Emploi Formation à Hérouville-Saint-Clair par la SHEMA,

- les travaux relatifs à la réalisation de l'axe Caen-Ifs-Fleury (Grâce de Dieu) par la Communauté d'agglomération de Caen-la-Mer,

- l'ensemble de ces dossiers concernant les études de définition de maîtrise d'œuvre,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-704

sur la solidarité urbaine : évaluation triennale du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération cherbourgeoise

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Cohésion urbaine » de 350 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 14 250 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention d'un montant de 14 250 € à la Communauté Urbaine de Cherbourg pour la réalisation d'une étude d'évaluation triennale du CUCS de l'agglomération cherbourgeoise, représentant 50 % de la dépense éligible sur un coût global HT estimé à 28 500 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-705

sur la solidarité urbaine : Maison des Solidarités – citoyenneté internationale – économie solidaire

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Cohésion urbaine » de 350 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 12 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention d'un montant de 12 000 € à la Maison des Solidarités Internationales et de la Citoyenneté pour son fonctionnement ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-706

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Logement - Opérations de développement local » de 723 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 1 031 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants », dans le cadre de la convention passée avec l'A.N.A.H.,

- 6 498 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires bailleurs », dans le cadre de la convention passée avec l'A.N.A.H.;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre du programme de réhabilitation de l'habitat privé, dans le cadre de la convention passée avec l'A.N.A.H. :

- un montant global de subventions de 1 031 €, réparti conformément au tableau joint en annexe I,

- un montant global de subventions de 6 498 €, réparti conformément au tableau joint en annexe II ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-707

sur la santé et les territoires : actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Prévention et solidarité – Handicap et Maisons des adolescents » de 425 750 € votée en 2008, un dossier « Actions en faveur des personnes handicapées et de prévention pour la santé », d'un montant de 476,92 € ;

- d'autoriser :

- la M.D.P.H. du Calvados à payer les factures correspondant aux dossiers listés dans le tableau joint en annexe I, en prélevant sur la dotation globale de 120 000 € votée en décembre 2007,
- la M.D.P.H. de la Manche à payer les factures correspondant aux dossiers listés dans le tableau joint en annexe II, en prélevant sur la dotation globale de 52 000 € votée en juin 2008;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région, une subvention d'un montant total de 476,92 € à la MDPH de l'Orne, conformément au tableau joint en annexe III ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- pour l'acquisition du matériel et l'aide au logement dans les départements du Calvados et de la Manche, les modalités de paiement sont détaillées dans une convention spécifique,
- pour l'acquisition de matériel, le paiement sera effectué en une seule fois sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), pour les autres dossiers,
- pour l'adaptation des logements, des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation, pour les particuliers, des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention relative aux modalités d'organisation et de fonctionnement du Fonds Départemental de Compensation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-708

sur la santé et les territoires : actions sanitaires – Hôpital 2007

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Actions sanitaires » de 1 624 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 1 115 680,50 €, au titre du programme « soutien à l'investissement hospitalier – Hôpital 2007 » ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région, une subvention de 371 893,50 € et une avance remboursable de 743 787 € au Centre François Baclesse pour le financement de ses équipements lourds dans le cadre du plan Hôpital 2007, conformément à l'annexe jointe ;

en faveur des opérations relatives à une imagerie multimodale, à une imagerie à résonance magnétique et de son local dédié et pour l'acquisition d'un accélérateur multilame et sa casemate 2^{ème} phase, sachant que les remboursements des avances seront versées selon le calendrier joint en annexe ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-709

**sur l'aménagement du territoire : études et planification – aide au Conseil Général de la
Manche pour l'acquisition d'une orthophotographie sur l'ensemble de son territoire**

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Etudes et Planification » de 625 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 29 900 €, correspondant à une aide prévue en faveur du Conseil Général de la Manche pour l'acquisition d'une orthophotographie ;
- d'affecter sur l'AP « Foncier » de 1 470 000 € voée en 2008, un dossier d'un montant de 29 900 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 29 900 € au Conseil Général de la Manche, pour l'acquisition d'une orthophotographie sur l'ensemble de son territoire, représentant 25 % de la dépense plafonnée à 119 600 € TTC ;
- de verser une avance de 50 %, soit 14 950 €, au moment de la signature de la convention ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention correspondante avec le Conseil Général de la Manche, jointe en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-710

sur le soutien aux actions de solidarités

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Prévention et solidarités » de 125 000 € votée en 2008, un dossier « soutien aux actions de solidarités » d'un montant de 2 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, au titre du programme « Prévention et solidarité », les subventions suivantes :

BENEFICIAIRES	NATURE DE L'OPERATION	SUBVENTIONS REGION
Ville de Valognes Place Général de Gaulle B.P 301 50700 VALOGNES	Organisation de la journée des accessibilités le 11 octobre 2008 au complexe de Montebourg dont le thème sera « Dire et Faire Ensemble »	1 000 €
Enjeux d'enfants grand-ouest BP 20502 35005 RENNES Cedex	Aide aux relations entre les enfants et leurs parents incarcérés sur tout le grand ouest pénitentiaire. Interviennent notamment sur le Centre Pénitentiaire de Caen	1 000 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
 et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-711

sur l'agriculture : qualité et valorisation fermière hors CPER - investissement

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « qualité et valorisation fermière hors CPER » de 300 000 € votée et modifiée en 2008, un dossier « AP qualité et valorisation fermière » d'un montant de 99 314,67 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région :

- 98 714,58 € au CNASEA pour les bénéficiaires de la mesure 121C4 « Investissements de transformation à la ferme » conformément au tableau joint en annexe,

- 600,09 € à Monsieur Dominique POISSON en complément de la subvention accordée par délibération n° 08-430 du 19 juin 2008, pour l'acquisition d'un tank à lait, le montant total de l'aide étant porté à 828,29 € (taux d'aide 20 %) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser :

- le CNASEA à verser :

- . les subventions de la Région,

- . sur les dossiers figurant en annexe, la contrepartie FEADER pour un montant égal au montant de la contrepartie régionale,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-711bis

sur l'agriculture : qualité et valorisation fermière hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Qualité et valorisation fermière hors CPER » de 420 000 € votée en 2008, un dossier « AE Qualité et valorisation fermière hors CPER » d'un montant de 181 716,30 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région les subventions suivantes :

- 1 716,30 €, pour les aides à la certification biologique aux différents bénéficiaires figurant en annexe 1,

- 180 000 € au CNASEA pour la prise en charge des dossiers d'aide à la conversion biologique 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention relative à la gestion en paiement associé par le CNASEA de la conversion à l'agriculture biologique au titre de l'année 2008, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-713

sur l'agriculture : politiques de qualité CPER - aides aux investissements en agriculture biologique - investissement

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Politiques de qualité CPER » de 2 400 000 € votée en 2008, un dossier « AP Politiques de qualité » d'un montant de 121 712 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 121 712 € d'aides aux investissements en agriculture biologique, conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables, conformément au tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de modifier la délibération n°07-786 du 9 novembre 2007 comme suit :

- la subvention de 1 500 € attribuée au GAEC Hamelin pour l'achat d'une distributrice de foin est annulée,

- la subvention de 2 838 € attribuée au GAEC Hamelin pour l'achat d'une faneuse est transférée à l'EARL La Ferme de David ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-714

sur l'agriculture : installation CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation - CPER » de 5 000 000 € votée en 2008, un dossier « AE Installation » d'un montant de 92 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

→ *au titre des contrats de parrainage*

- 30 503,53 € pour les aides aux contrats de parrainage figurant dans le tableau joint en annexe 1, ces crédits étant prélevés sur la dotation annuelle de 336 633,60 € accordée précédemment au CNASEA ;

→ *au titre des projets des territoires, conformément à l'annexe 2*

- 15 000 € à Pays d'Auge Expansion (dont 5 500 € pour les audits d'exploitation), pour son projet territorial de maintien de l'agriculture augeronne par le renouvellement des générations, pour la période du 1er juillet 2008 au 31 décembre 2010 ;

- 25 000 € à l'association de promotion du Pays Saint Lois (dont 4 000 € pour les audits d'exploitation), pour son projet territorial de transmission et d'installation de jeunes agriculteurs dans le Pays Saint Lois, pour la période du 1er septembre 2008 au 1er juillet 2009 ;

- 32 000 € au Pays du Bessin au Virois (dont 5 000 € pour les audits d'exploitation), pour son projet territorial d'encouragement à une agriculture durable en facilitant la transmissibilité des exploitations agricoles du Pays et en mettant en évidence sa place économique et sociale sur le territoire, pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 31 décembre 2010,

- 20 000 € à Cotentin Réseau Rural, pour son projet territorial de sensibilisation des élus du Pays aux enjeux agricoles et aux outils agissant sur la dynamique d'installation, mené en partenariat avec le syndicat mixte du Cotentin, pour la période du 1^{er} septembre 2008 au 30 septembre 2009 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, pour les aides accordées au titre des projets de territoire :

- les aides sont accordées sur la base des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe 2,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-715

sur l'agriculture : installation et emploi agricole hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation et emploi agricole hors CPER » de 206 000 € votée et modifiée en 2008, un dossier « AE Installation et emploi agricole » d'un montant de 32 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de l'installation et de l'emploi agricole hors CPER, un montant total de 32 000 €, conformément aux tableaux joints en annexe ;

- de prévoir, pour le dossier de l'Association Régionale de Développement de l'Emploi Agricole et Rural de Basse-Normandie (ARDEAR) les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base du pourcentage et du montant subventionnable conformément au tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-716

sur l'agriculture : installation et emploi agricole hors CPER – aide aux investissements productifs - investissement

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1^{er} Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Installation et emploi agricole hors CPER » de 315 000 € votée et complétée en 2008, un dossier « AP Installation et emploi agricole » d'un montant de 52 828,50 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 52 828,50 € d'aides aux investissements productifs, conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages dans la limite de 4 000 €, conformément au tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dès lors que le montant de la dépense réalisée pour un investissement atteint 10 000 € HT, la subvention correspondante de 4 000€ sera versée en totalité au maître d'ouvrage concerné ;

- dès lors que le montant de la dépense réalisée, pour les deux investissements des GAEC Larture et GAEC Blin, atteindra 5 000 € HT, la subvention correspondante de 2 000 € sera versée en totalité au maître d'ouvrage concerné ;

- de prendre acte que :

- l'aide de 2 000 € attribuée par délibération n° 06-576 du 16 juin 2006, au GAEC de Larture est affectée à l'achat d'une remorque agricole et non plus d'un pulvérisateur ,

- l'aide de 2 000 € attribuée par délibération n° 07-186 du 2 mars 2007, au GAEC Blin est affectée à l'achat de cases individuelles pour veaux et non plus à l'achat d'un matériel d'élevage ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-717

sur l'agriculture : appui aux filières - filières végétales hors CPER- investissement - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'adopter, pour les dossiers d'aides aux investissements cidricoles dans le cadre du CPER 2007-2013, les modalités d'instruction, de financement et de paiements suivantes :

Les investissements éligibles sont les suivants :

► pour les aides aux investissements chez les producteurs :

- Chaîne de récolte : matériel de récolte, de lavage, de triage, de stockage
- Matériel de broyage destiné à lutter contre la tavelure. Ce type de matériel n'est éligible que dans le cadre de CUMA

► pour les aides aux investissements chez les producteurs transformateurs :

- Equipements de filtration pour l'élimination des résidus de Kieselguhr : carters de filtration avec pompe à rotor hélicoïdal.
- Equipements de cave pour la maîtrise du froid : maîtrise des températures, isolation et climatisation des bâtiments de transformation et (ou) de stockage. En ce qui concerne l'isolation, les montants éligibles seront évalués sur la base d'un forfait de 50 % appliqué à la facture pour les matériaux mixtes de construction en même temps que d'isolation ;
- Cuvierie thermorégulée ;

Les investissements doivent porter sur du matériel neuf ou dit de démonstration, hors leasing.

Les taux et les cumuls d'aide de la Région sont les suivants :

► 15 % maximum du coût total hors taxes éligible (hors JA, exploitations qualifiées ou investissements collectifs) dans la limite de 9 000 € d'aides.

► 20 % maximum du coût total hors taxes éligible en cas de JA ou d'exploitations qualifiées (agriculture biologique, raisonnée, certification) ainsi qu'en cas d'investissements collectifs, dans la limite de 12 000 € d'aides ; ce plafond pouvant atteindre 30 000 € par structure bénéficiaire en cas d'investissements collectifs.

En cas de dossier présenté par un GAEC, les plafonds sont multipliés par le nombre d'exploitations agricoles constituant le GAEC dans la limite de 3.

Les demandes devront porter sur un minimum d'investissements éligibles de 4 000 €.

Pour le paiement, seule une facture postérieure à la date de délivrance de l'autorisation de commencer les travaux sera retenue dans le calcul de l'aide. Des acomptes valant réservation peuvent néanmoins avoir été payés avant la date d'autorisation de commencer les travaux (ACT) dans la limite de 30 % du coût final. Seuls les dossiers réalisés à hauteur de 50% des travaux prévus peuvent faire l'objet d'un mandatement.

- d'affecter :

- sur l'AP « Appui aux filières - CPER » de 1 351 000 € votée en 2008, un dossier « AP - Appui aux filières - CPER » d'un montant de 25 895,15 €,

- sur l'AE « Appui aux filières CPER » de 4 549 000 € votée en 2008, un dossier « AE - Appui aux filières » d'un montant de 37 000 €,

- sur l'AE « Filières Végétales hors CPER » de 436 000 € votée et complétée en 2008, un dossier « AE Filières végétales » d'un montant de 35 000 € ;

- d'attribuer :

- sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre des aides aux investissements cidricoles, 25 895,15 € conformément à l'annexe 1,

- sur le chapitre 939 du Budget de la Région une subvention de 72 000 € à HORTI PEPI pour la prise en charge de son programme d'actions 2008 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de modifier la délibération n°08-92 du 15 février 2008, en ramenant à 107 615 €, la subvention de 124 440 € attribuée au SILEBAN pour la mise en œuvre de son programme d'actions légumier hors CPER. Le montant de l'aide attribuée pour le financement de l'action 2007 biodiversité fonctionnelle en productions légumières de plein champ, s'établit en effet à 53 175 € sur la base d'une dépense subventionnable de 88 625 €, soit un taux d'intervention de 60 % ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-718

sur l'agriculture : filière équine hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière équine hors CPER » de 1 330 000 € votée en 2008, un dossier « AE Filière équine », d'un montant de 113 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant total de 113 000 € réparti conformément au tableau joint enannexe ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-719

sur l'agriculture : appui aux filières CPER - filières animales - investissement

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Appui aux filières CPER » de 1 351 000 € votée en 2008, un dossier « AP appui aux filières » d'un montant de 121 796,23 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* *Filière bovine et ovine*

- 61 062,54 € à divers bénéficiaires pour les dossiers d'investissements sanitaire et amélioration des conditions de travail, conformément à l'annexe 1,

* *Filière porcine*

- 60 733,69 € à divers bénéficiaires pour les dossiers d'investissements sanitaire et amélioration des conditions de travail, conformément à l'annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-720

sur l'agriculture : Plan Végétal Environnement - investissement

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Plan Végétal Environnement CPER » de 1 500 000 € votée en 2008, un dossier « AP - Plan Végétal Environnement » d'un montant de 3 787,50 € ;
- d'attribuer, sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 3 787,50 € au CNASEA pour la prise en charge de dossiers du Plan Végétal Environnement au titre de l'année 2008 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-721

**sur l'agriculture : études, prospective et actions exceptionnelles hors CPER -
fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER » de 1 070 000 € votée et complétée en 2008, un dossier « AE Etudes, prospective et actions exceptionnelles » d'un montant de 20 780 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 5 000 € à l'association « la ferme en fête » pour la manifestation de promotion de l'élevage et de l'agriculture,

- 500 € au Comité des Fêtes de Maisoncelles la Jurdan pour l'organisation de la Fête du cidre 2008,

- 8 000 € à la Chambre Départementale d'Agriculture du Calvados pour la 3ème édition des Prairiales du Robillard,

- 780 € à l'Association des Eleveurs de Bovins de la Race Normande du Calvados pour le Concours Départemental de la Race Normande de la Foire Internationale de Caen 2008,

- 5 000 € au Club hôtelier du Pays d'Argentan pour le Festival des Saveurs, édition 2008,

- 1 500 € à l'ADEAR du Calvados pour la fête de l'Agriculture Paysanne 2008 ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'aide accordée à l'ADEAR du Calvados ;

- de modifier la délibération n° 08-509 du 19 juin 2008 comme suit :

- l'aide de 955 € attribuée à François LEPILLEUR est transférée à Françoise LEPILLEUR,

- l'aide de 1 213 € attribuée à l'EARL des MELLIERES est transférée à l'EARL des Melleries,

- les subventions de 1 248 €, 169 € et 742 € respectivement attribuées à l'EARL de la Planche, Christian OSMONT et Jean-Pierre MARIE, sont annulées, les producteurs concernés ne participant plus au projet d'expérimentation sur la mise en place de colza non OGM produit localement ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 08-721 bis

**sur l'agriculture : études, prospective et actions exceptionnelles hors CPER -
fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 08-509 du 19 juin 2008 comme suit :
 - l'aide de 597 € attribuée à Jan Louis CATHRIN est transférée à **Jean-Louis CATHRIN** ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-722

**sur l'agriculture : appui technique et stratégique - études et actions exceptionnelles –
Etudes, expertise et prospective - fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'approuver le plafonnement des coûts éligibles dans le cadre de la réalisation d'études dans le domaine agricole comme suit :

- 750 €/jour pour un directeur ou un emploi de direction/chef de projet,
- 500 €/jour pour un ingénieur/chargé d'études,
- 350 €/jour pour un technicien,
- 250 €/jour pour un secrétariat ;

• d'affecter sur l'AE « Appui technique et stratégique » de 1 070 000 € votée en 2008, un dossier « Appui technique et stratégique AE » d'un montant de 89 245 € ;

• d'attribuer, sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, les subventions suivantes :

- 22 625 € pour la réalisation d'Agriscopie, édition 2007-2008 (taux d'aide 50 %),
- 29 375 € pour les travaux prospectifs de la Chambre d'Agriculture (taux d'aide 50 %),
- 18 435 € pour la réalisation de l'étude « Quantification des emplois générés par l'agriculture de la région » (taux d'aide 50 %),
- 18 810 € pour la réalisation de l'étude « Filière allaitante en Basse-Normandie : bilan et perspectives » (taux d'aide 50 %) ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-723

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 170 000 € votée en 2008, un montant global de 55163 € dont :

- 9 563 € pour le dossier « FACIT »,
- 40 000 € pour le dossier « Ingénierie territoriale »,
- 5 600 € pour le dossier « Animations » ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme «Professionnalisation des acteurs du tourisme», les subventions suivantes :

** Au titre du FACIT :*

- 9 563 € conformément à l'annexe 1,

** Au titre de l'ingénierie territoriale :*

- 40 000 € conformément à l'annexe 2,

** Au titre des animations :*

- 5 600 € conformément à l'annexe 3 ;

• de déroger à la règle de l'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers suivants afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} janvier 2008 pour le Syndicat Mixte du Val de Vire,
- 1^{er} août 2008 pour l'Office de Tourisme du Canton de Montmartin-sur-Mer,
- 11 juillet 2008 pour la SARL La Petite France ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-724

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 750 000 € votée en 2008, un montant global de 62 122,90 € dont :

- . 15 000 € pour le dossier « Cheval »,
- . 45 663,32 € pour le dossier « Véloroutes et Voies Vertes »,
- . 1 459,58 € pour le dossier « Tourisme et handicap » ;

- d'attribuer au titre du programme « Qualité dans le tourisme », sur le chapitre 909 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- * *au titre du dossier « Cheval » :*

- 15 000 € au Comité Régional d'Equitation pour la mise en œuvre du programme d'actions 2008 du tourisme autour du cheval,

- * *au titre du dossier « Véloroutes et Voies Vertes », conformément à l'annexe 1 :*

- 223,56 € à Madame Micheline NOTANI pour l'adaptation d'un hébergement à l'accueil des cyclistes dans le cadre du Schéma Régional Véloroutes et Voies Vertes,

- 45 439,76 € au Conseil Général du Calvados pour les travaux d'aménagement de la véloroute littorale entre Ranville et Merville-Franceville,

- * *au titre du dossier « Tourisme et handicap » conformément à l'annexe 2 :*

- 1 459,58 € à Monsieur Antony LEVEQUE pour la création d'un cheminement d'accès du parking à la chambre d'hôtes ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, pour les dossiers d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour les dossiers suivants afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} janvier 2008 pour le Comité Régional d'Equitation,
- 3 juin 2008, date de l'accusé de réception, pour Monsieur Antony LEVEQUE,

- de modifier la délibération n° 06-230 du 24 mars 2006, pour le projet « Mémoire Locale du Bessin », afin d'appliquer les taux d'intervention suivants :

- 66,54 % pour la Communauté de Communes de Trévières,
- 75,99 % € pour la Communauté de Communes du Bessin Seules et Mer ;

- d'autoriser :

- la Communauté de Communes de la Hague à présenter des dossiers en conseil communautaire au titre de son régime d'aide en faveur de l'hôtellerie, de l'hôtellerie de plein air et des résidences de tourisme, à compter du 1^{er} décembre 2007 et jusqu'au 31 décembre 2008,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-725

sur la pêche et les cultures marines : filière pêche hors CPER - Promotion-Qualité-Valorisation des produits de la pêche

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière pêche » de 352 000 € votée et complétée en 2008, un dossier « Actions de Promotion, Qualité et Valorisation des produits de la pêche » d'un montant de 22 005 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 15 000 € à la Commune de Port-en-Bessin-Huppain, pour l'organisation du 100^{ème} anniversaire de la Bénédiction de la Mer.

- 7 005 € au Comité Régional des Pêches et des Eelvages Marins de Basse-Normandie pour le projet d'écolabellisation de trois pêcheries régionales, sur la base d'un montant prévisionnel de dépenses fixé à 35 025 € pour la phase 1 de l'année 2008 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour le dossier de la Commune de Port-en-Bessin ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-726

sur la pêche et les cultures marines : ex-FRIP

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger d'un an le délai de remboursement de l'échéance 2008 de l'avance remboursable octroyée à Monsieur André REGUER pour son navire « L'Anjuzo » dont l'annuité s'élève à 4 300 € ;
- d'annuler le titre de recette n° 326 du 2 avril 2008 d'un montant de 4 300 € émis à l'encontre de M. André REGUER ;
- d'émettre un titre de recette de 11 102,66 €, au titre du remboursement de l'avance remboursable et de la subvention au prorata temporis à l'encontre de M. Ludovic CAUVIN, dans le cadre du plan de sortie de flotte de son navire le « Laë Divine Amandine » et d'autoriser ensuite la main levée d'hypothèque grevant le bateau ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-727

sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président :

- à défendre le Conseil Régional devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir déposé par Mme Sylvie GAULTIER,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-728

sur les Bâtiments Régionaux

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter, au titre des lycées publics, sur l'AP maîtrise d'ouvrage « Bâtiments » de 61 000 000 € votée en 2008, sur le chapitre 902, les opérations reprises dans l'annexe jointe ;

- d'attribuer, au titre des lycées publics, sur le chapitre 932 du Budget de la Région, les dotations de fonctionnement complémentaires suivantes :

- 19 743 € au LYT hôtelier « M. Marland » à Granville, pour la location de classes mobiles durant les travaux de rénovation des locaux administratifs,

- 8 000 € au LEGT « Alain » à Alençon, pour la location de classes modulaires durant les travaux de rénovation de l'externat,

- 11 865 € au LP « J. Verne » à Mondeville pour les frais liés aux travaux de restructuration de l'atelier structures métalliques (réinstallation des machines),

- 3 738,50 € au LP « J. Mermoz » à Vire pour les frais liés aux travaux de restructuration des ateliers (location d'un bungalow pour le stockage de matériel, déplacement et remise en fonction des machines) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-729

sur le patrimoine logistique

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président :

- à accepter l'offre du garage « Carrosserie de la Colline » à Caen, d'un montant de 4 500 € pour la reprise des véhicules suivants :

VEHICULE	IMMATRICULATION	KILOMETRAGE	ANNEE	VALEUR A LA VENTE
RENAULT LAGUNA	503 XN 14	194 957	2001	2 000 €
RENAULT SAFRANE	7603 XR 14	236 047	2000	2 000 €
RENAULT CLIO	3903 XF 14	150 687	2000	500 €

- à accepter la réalisation des travaux demandés et financés par l'ESITC, à la condition expresse que ceux-ci aient obtenu toutes les autorisations administratives inhérentes, soit :

- fermeture du garage à vélos pour des raisons de sécurité,
- divers travaux d'entretien,
- création d'un bureau supplémentaire,
- aménagement d'un bassin de décantation,
- création d'une petite aire de stockage de matériaux,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-730

sur les finances : réductions sur le tarif des publications, hors Inventaire Général du Patrimoine Culturel, vendus par la régie dans le cas d'achat en nombre

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de fixer comme suit le prix de vente des ouvrages ci-dessous :

Titre	Prix public	Prix unitaire pour 5 à 9 exemplaires identiques	Prix unitaire pour au moins 10 exemplaires identiques
Plaquette Abbaye en français et en anglais	6,10 €	4,27 €	3,14 €
L'Abbaye aux Dames – 9 siècles d'histoire	4,00 €	2,80 €	2,05 €
Catalogue Expo. Deschamps	15,00 €	13,95 €	13,95 €
Catalogue Expo. Briet	22,00 €	19,14 €	19,14 €
Catalogue Expo. « Peindre en Normandie »	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Catalogue expo. Quiesse	22,00 €	19,15 €	19,15 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-731

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, un montant total de subventions de 50 500 € réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Commune de Giel-Courteilles (61)	2 ^{ème} édition du festival Jazz'N Giel le dimanche 14 septembre 2008	500,00 €
Ville de Bayeux	15 ^{ème} édition du Prix Bayeux Calvados des Correspondants de Guerre du 6 au 11 octobre 2008	50 000,00 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de la Commune de Giel-Courteilles ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-732

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, un montant total de subventions de 20 500 € réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Vélo Club Lexovien	18 ^{ème} édition de la Journée VTT Lisieux La Cerza le dimanche 26 octobre 2008	500,00 €
Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Région Basse-Normandie	Aide pour l'acquisition de 150 abonnements pour le personnel de la Région Basse-Normandie pour les matches de football pour la saison 2008-2009 du Stade Malherbe Caen	20 000,00 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-733

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, un montant total de subventions de 3 000 €, réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Union Nationale des Combattants Section du Pays Fertois	Acquisition d'un drapeau	500,00 €
Union Nationale des Combattants de l'Arrondissement de Cherbourg	Acquisition d'un drapeau	500,00 €
Amicale des démobilisés et Anciens Combattants de Saint Etienne la Thillaye (14)	Acquisition d'un drapeau	500,00 €
Association des Anciens Combattants d'Etienville (50)	Acquisition d'un drapeau	500,00 €
Association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Cabourg et des environs	Acquisition d'un drapeau	500,00 €
Association Solidar'Mômes	Organisation d'une soirée de sensibilisation à la solidarité le samedi 22 novembre 2008 à la Ferté Macé	500,00 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-734

sur la promotion de la Région : Stade Malherbe Caen

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 08-335 du 18 avril 2008 comme suit :
 - de désaffecter sur l'AE « Stade Malherbe de Caen » de 371 000 € votée **en 2007** et non en 2008, un dossier d'un montant de 61 000 €;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-735

sur l'exercice de mandats spéciaux

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 934 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 08-736

sur les marchés

Réunion du VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008

Réunie le vendredi 19 septembre 2008, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Jean-Karl DESCHAMPS, 1er Vice-Président,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, BIHEL, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

Autorisations de signatures

- d'autoriser le Président et les mandataires, en application de leur convention de mandat respective, à signer les marchés, les avenants ainsi que tous les actes s'y rapportant ;
- d'imputer les crédits correspondants sur les chapitres du budget de la Région précisés dans l'annexe technique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR